



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le mercredi 8 juin 2022 à dix-neuf heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents: Suzanne BOUVIER; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Pouvoir: Maryan KRAWCZAK à Jean-Michel VORGER

Excusés: Joris BORTOLUZZI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI

Le compte rendu du 25 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION FINANCIERE avec le SDES 73 – Fourniture, pose et raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses et recettes d'investissement – BP 2022, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	Recettes
Cpte 2031 –Frais d'études	32 000.00 €	0.00
Cpte 2183 – Matériel informatique	-120 000.00	0.00
Cpte 2313 – Constructions	-12 000.00 €	0.00
Cpte 2315 – op 139 – Vidéo-protection	100 000.00 €	0.00€
TOTAL	0.00 €	0.00 €

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

Club de Ski Valmorel	2 000.00 €
APE – Classe découverte	3 324.00 €
Association Patrimoine Avancherain – Edition livre Histoire de Valmorel	2 500.00 €

3 – TARIFS CANTINE PERISCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2022. Il précise également que le service cantine périscolaire est déficitaire, mais apporte cependant une grande qualité de repas aux enfants. Le coût de revient d'un repas, frais de personnel compris, est d'environ 13.75 €.

Compte-tenu de l'augmentation du coût des matières premières et du fonctionnement (avec notamment l'augmentation du coût des fluides et une hausse des denrées alimentaires estimée à 15% sur l'année 2022), Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réévaluer les tarifs pour la rentrée de septembre 2022. Il est procédé à une augmentation de 5% des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de cantine périscolaire à compter du 1^{er} août 2022 à :

- ✓ Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2^{ème} dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 4,30 €



Les Avanchers Valmorel

- ✓ Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 5,10 €
- ✓ Réservation de dernière minute (après le dimanche à 20h00) : 10.00 €
- ✓ Tarif repas périscolaire Enseignants- réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 8,80 €

4 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2022-2023

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2022-2023 et FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période : du 1er septembre 2022 au 08 juillet 2023, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires : les lundis – mardis – jeudis - vendredis : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

Considérant qu'aucune augmentation n'a été appliquée pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé à l'Assemblée de réévaluer pour la rentrée de septembre 2022, les tarifs de la garderie scolaire. Il est procédé à une augmentation de 5% des tarifs.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de garde sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir à compter du 1^{er} août 2022 :

Inscription(s) prise(s) avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure : 0,95 €

Inscription(s) de « dernière minute » prise(s) après le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure : 1,30 €

En cas de réservation mais d'absence de l'enfant, 1,30 € (tarif ½ heure réservation dernière minute) sera facturé.

5 – DEMANDE AIDE FINANCIERE SYLV'ACTES – Travaux de dépressage jeune peuplement parcelles 5 et R

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022

Nature des travaux : dépressage jeune peuplement parcelles 5 et R itinéraire sylvicole n° 2

Le montant estimatif des travaux est de 4 311,96 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- ✓ Dépenses subventionnables : 4 311,96 euros
- ✓ Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACTES : 2 155,98 euros
- ✓ Montant total des aides : 2 155,98 euros
- ✓ Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : 2 155,98 euros H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le plan de financement présenté,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- ✓ Sollicite l'aide de Sylv'ACTES pour la réalisation des travaux concernés
- ✓ Demande à Sylv'ACTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

6 – DEMANDE AIDE FINANCIERE SYLV'ACTES – Tvx dégagement plantations parcelles K, M, 5, 6, 10 et 11

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022

Nature des travaux : dégagement de plantation parcelles K, M, 5, 6, 10 et 11 itinéraire sylvicole n° 2

Le montant estimatif des travaux est de 5 997,84 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- ✓ Dépenses subventionnables : 5 997,84 euros
- ✓ Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACTES : 2 998,92 euros
- ✓ Montant total des aides : 2 998,92 euros



Les Avanchers Valmorel

- ✓ Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : 2 998,92 euros H.T
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- ✓ Approuve le plan de financement présenté,
 - ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
 - ✓ Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés
 - ✓ Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

FONCIER

7 – AVENANT n°5 à la CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC à la SPL VALMOREL GESTION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de construction d'un projet immobilier par la SCCV AKOYA, lieu-dit « Les Teppes », le parking aérien P8 pour 135 places de stationnement est désaffecté de sa fonction de parking. Afin de pallier à la suppression de ces stationnements, le parking de La Camarine est mis en fonction et intégré à la délégation de service public pour 117 places de stationnement.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°5 à la convention de délégation de service public avec la Société Publique Locale « Valmorel gestion » modifiant :

Annexe 1 – « Inventaire des biens affectés au service et mis à disposition par la commune » :

Mise à jour listing et capacité des parkings :

- ✓ Ajout parking P0 La Camarine pour 117 places de stationnement
- ✓ Suppression parking P8 pour 135 places de stationnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention portant sur les modifications susmentionnées et annexé à la présente délibération.

8 – DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC – PLACES DE STATIONNEMENT PARKING P8 - SCCV AKOYA

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le permis de construire qui porte l'hôtel et la résidence AKOYA à Valmorel.

Il rappelle que l'implantation de ce projet sur son emprise foncière a appelé le déclassement du domaine public de places de stationnement; ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de circulation de la voie. La désaffectation effective intervenant au plus tard au jour de la vente et en tout état de cause, avant l'expiration d'un délai de trois ans en application de l'article 2141-2 du Code général de la propriété publique.

Monsieur Le Maire précise qu'un avenant à la délégation de service public avec VALMOREL GESTION sera établi ; cet avenant exclue la gestion de l'emprise foncière vendue en préalable à la désaffectation.

La désaffectation effective des places de stationnement a été constatée par exploit d'huissier, en date du 08 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Rappelle le déclassement sans enquête publique préalable, puisque que ne portant pas atteinte aux conditions de circulation, de l'emprise des places de stationnement issues du domaine public.
- ✓ Approuve la désaffectation effective des places de stationnement P8.

PERSONNEL

9 – CREATION EMPLOIS CDD Services périscolaires

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à 2 demandes de mise en disponibilité pour une période de 1 an de 2 agents des services périscolaires il convient de créer des emplois en CDD pour l'année scolaire 2022-2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE de créer :

- 2 emplois d'agents techniques, temps partiel, pour la période du 29/08/2022 au 09/07/2023

AFFAIRES GENERALES

10 – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION FINANCIERE avec le SDES 73 – Fourniture, pose et raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables



Les Avanchers Valmorel

Dans le cadre du développement de l'électromobilité sur le territoire national et de sa déclinaison sur le territoire du département de la Savoie, le SDES, territoire d'énergie Savoie a mis en place diverses actions pour assurer la coordination administrative, technique et juridique pour la gestion de l'installation d'une cinquantaine de bornes IRVE, pour le compte d'une dizaine de collectivités territoriales de Savoie.

Suite aux demandes exprimées par de nombreuses collectivités savoyardes notamment les communes, le SDES a réalisé au printemps 2021 une enquête ayant permis d'identifier un besoin supplémentaire d'une centaine de bornes IRVE dans une soixantaine de communes. Le SDES a donc décidé de poursuivre son assistance aux collectivités dans ce domaine en assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE dans le cadre d'une seconde tranche, et d'autre part, en confiant l'exploitation- gestion-maintenance-supervision de ce nouveau patrimoine au concessionnaire de la DSP précitée, le groupement d'entreprises Easy-Charge/ FMET.

Dans le cadre de cette DSP unique dans ce domaine en France, où les sujétions supportées par le délégataire sont fortes, le déficit d'exploitation est comblé par les collectivités : il se chiffre entre 1 000 et 1 500 € HT par borne, avec actualisation chaque trimestre en fonction notamment du taux d'utilisation des bornes, les bornes IRVE les plus utilisées contribuant moins à ce déficit que les bornes IRVE les moins utilisées.

Le financement en investissement de chaque borne installée dans la commune sous l'égide du SDES est intégralement à la charge de la commune, déduction faite des subventions obtenues. Les coûts d'investissement ainsi que les subventions potentielles (ADVENIR ...) associées à l'installation de ces bornes IRVE est précisé dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière adossée à cette délibération. Les autres modalités juridiques, administratives et budgétaires de cette opération liant la commune au SDES sont détaillées dans la convention précitée, ainsi que dans la convention d'occupation du domaine public également adossée à cette délibération et régissant les modalités de stationnement notamment la gratuite pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables en charge.

Le conseil municipal, décide de valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière avec le SDES pour l'installation d'IRVE, de valider la COOP précisant les modalités du stationnement sur les places équipées de bornes IRVE ; et autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions précitées.

ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Il s'avère que la création d'une commission sport et événements sportifs pourrait être l'opportunité de travailler en plus étroite collaboration avec les associations sportives de la commune.

Le conseil municipal décide de créer une commission supplémentaire :

COMMISSION SPORT et EVENEMENTS SPORTIFS :

Vice-président : Jean-Christophe GROGNIET

Membres : Daniel FOURNIER ; Noël RELIER ; Viviane REY

Rappel : Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal entend:

Samuel LEDANOIS, adjoint en charge de l'urbanisme, porte à la connaissance du Conseil municipal, que nonobstant 2 refus explicites à des autorisations d'urbanisme sollicitées, la SARL JULIA a persisté à mener des travaux, consistant à réaliser un habillage de bois en façade de l'établissement « LE REFUGE » et dénaturer l'image de la Rue du Bourg. La Rue du Bourg démarque la station, porte l'image et l'attractivité de VALMOREL.

Par courriers, et lors de rencontres, la collectivité a rappelé l'infraction, ses conséquences, la nécessité d'arrêter les travaux et de procéder à la remise en état, en se faisant force de propositions. Il n'en a rien été. Depuis, la SARL JULIA a cédé le fond de commerce de cet établissement à la SARL FRATELLI SC.

Après une ultime lettre recommandée à venir, conformément à la décision prise par la commission d'urbanisme, Monsieur le Maire saisira donc la procureure de la République d'Albertville afin de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité sous astreinte financière de l'ouvrage réalisé sans l'autorisation exigée (article L 480-14 du Code de l'urbanisme)

Francis MERMIN : Des travaux divers d'enrobés seront effectués en juin, pour un budget de 330 000 €

Daniel FOURNIER : fait part de son inquiétude quant à la vitesse excessive des véhicules sur la RD en zone agglomération. Une présence de la Police Municipale pour faire de la prévention est demandée afin de sensibiliser les automobilistes à respecter un minimum la vitesse en traversant nos villages

Roxane MENGOLI : déplore le manque de civisme de certains usagers des cabanes cartons à Valmorel par le dépôt de cartons, encombrants et détritiques à côté des cabanes dédiées. La trappe amont du local situé au niveau de 9 Bourg Morel sera condamnée pour l'été afin d'éviter le dépôt de déchets à l'arrière, zone centrale de la rue du Bourg.

La séance est levée à 20h15

Une journée de corvée pour l'entretien des sentiers de Roche Blanche et Kilomètre Vertical (débroussaillage - arcosse) aura lieu **le samedi 25 juin 2022.**

Rendez-vous à 7h30 au pied de la Tour à Valmorel.

Pour une meilleure organisation, merci de nous informer de votre intention de participer à cette journée, par mail à mairie@valmorel.com

Afin de mieux informer les habitants, la mairie s'est abonnée à l'application **ILLIWAP**. Cette application, gratuite, sans abonnement ni engagement, vous permet de recevoir en temps réel les actualités et informations utiles, directement sur votre smartphone, telles que événements, coupures d'eau – d'électricité, alertes météo ...

Il vous suffit de charger l'application et entrer le nom de la commune, puis de cliquer sur le bouton suivre.

www.iliwap.com



Suivez l'actualité
de la **commune** | L'APPLI 100%
GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ

